



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 118/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de prestation de services
Association LA MINY FABRIQUE**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association LA MINY FABRIQUE, sise 524 route des Rieux, 38330 Biviers, représentée par Madame Fanny Bouvet, dans la cadre des animations de « l'été dans les parcs ».

- Atelier d'initiation Terre et Bois,

Les samedis 23 et 30 juillet et 6, 13 et 20 août 2022 de 10h à 13h,
pour un montant total de 3000 Euros (trois mille Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 11 juillet 2022

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

